



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de l'Outaouais

Décembre 2023



Québec, le 8 février 2024

Monsieur Steve Brabant
Directeur général
Cégep de l'Outaouais
333 boulevard Cité des Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Objet : Suivi aux rapports d'évaluation du programme Sciences de la nature et d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 décembre 2023, du suivi transmis par le Cégep de l'Outaouais le 28 juin 2023 concernant deux recommandations. Ces recommandations ont été émises dans le cadre de l'évaluation du programme Sciences de la nature, en novembre 2007, et de l'évaluation l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), en avril 2011:

- Prendre les moyens lui permettant de confirmer que chaque élève maîtrise chacune des compétences selon les modalités prévues à la PIEA. (*recommandation 1*) ;
- S'assurer que : les évaluations sommatives finales de cours (EFC) permettent d'attester, pour chaque étudiant, l'atteinte des objectifs selon les standards et qu'elles sont équivalentes quand un même cours est donné par plus d'un professeur ; les épreuves synthèses de programme (ESP) permettent d'attester l'intégration des compétences essentielles visées, et ce, de façon individuelle. (*recommandation 2*).

Dans son suivi, le Collège explique tout d'abord qu'il met en œuvre, depuis 2011, une PIEA actualisée qui inclut des articles relatifs aux divers éléments à améliorer ciblés par les recommandations. Le Collège explique ensuite qu'il a, de 2007 à 2019, conçu et mis à la disposition des instances de nombreux outils relatifs aux divers éléments à améliorer ciblés par les recommandations, dont une *Politique institutionnelle des plans-cadres et des plans de cours*. La mise en

œuvre de cette politique est soutenue, entre autres, par un *Guide de rédaction des plans-cadres*, un *Guide d'élaboration des plans de cours* et un *Guide d'élaboration de l'épreuve synthèse de programme*, de même que par des gabarits pour les plans-cadres et les plans de cours.

La Commission constate que la PIEA du Collège inclut effectivement des articles qui balisent l'évaluation certificative, notamment en regard de l'équivalence de l'évaluation quand un même cours est donné par plus d'un professeur, de l'évaluation individuelle lors de la réalisation de travaux en équipe, de la pondération accordée à une EFC et de la nature intégratrice de l'ESP en concordance avec le profil de sortie d'un programme. La Commission constate aussi que la *Politique institutionnelle des plans-cadres et des plans de cours*, ainsi que l'ensemble des outils qui soutiennent sa mise en œuvre, prévoit l'inclusion aux plans-cadres et aux plans de cours d'indications relatives aux EFC et aux ESP, comme leur niveau taxonomique, leur nature intégratrice, leur pondération et leurs critères d'évaluation. En outre, les processus d'élaboration des plans-cadres et des plans de cours sont des processus obligatoires, systématiques et orientant. En effet, chaque département doit élaborer les plans-cadres pour les cours sous sa responsabilité puis les transmettre à la Direction des études pour approbation, après avoir reçu l'aval du comité de programme ou de la Table de concertation de la formation générale. Par la suite, le processus d'approbation des plans de cours, sous la responsabilité d'un adjoint à la Direction des études, assure qu'ils sont en adéquation avec les plans-cadres, incluant les descriptions des EFC et des ESP.

La Commission note les actions effectuées par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages, notamment la mise en place de processus assurant l'élaboration de plans-cadres et de plans de cours incluant les descriptions des EFC et des ESP. Elle estime que ces processus assurent la conception d'EFC et d'ESP adéquates en regard des éléments à améliorer ciblés par les recommandations. Néanmoins, le Collège ne peut s'assurer que les EFC et les ESP sont, ultimement, mises en œuvre selon ce qui est prévu au moment de leur conception, car les instruments d'évaluation ne sont pas analysés périodiquement sur la base d'un processus permettant de se prononcer quant à leur conformité en regard des plans-cadres et des plans de cours. En fait, le Collège doit mettre en œuvre un ou des mécanismes institutionnels ayant un caractère obligatoire et orientant afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité, mais la Direction ne doit pas nécessairement effectuer l'ensemble des processus puisque des responsabilités peuvent être déléguées dans le respect de l'autonomie et de la culture de chacun des établissements. Par exemple, la Direction peut déléguer des responsabilités

à des instances ou à des personnes en rendant obligatoire l'utilisation d'outils pour encadrer la manière dont le regard est porté sur les EFC et les ESP et la fréquence à laquelle les processus sont mis en œuvre. Dans un tel cas, la Direction s'assure que les responsabilités déléguées à ces instances et à ces personnes sont exercées comme prévu et que les améliorations à apporter sont prise en charge, le cas échéant.

En l'absence d'un tel processus, le Collège n'est pas en mesure, à ce moment-ci, de déceler les points forts et les points à améliorer des EFC et des ESP et, le cas échéant, d'assurer la prise en charge des améliorations nécessaires. Par conséquent, les recommandations sont maintenues et la Commission souhaite être informée d'ici le **30 septembre 2024** des actions réalisées pour y donner suite.

Advenant que vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Isa Vekeman-Julien.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Yves Mc Nicoll, directeur des études